ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

femmes

Question écrite n° 23783

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les inégalités entre les hommes et les femmes dans le sport français. L'étude réalisée par l'association sport et citoyenneté souligne la nécessité d'une amélioration du statut des femmes dans le sport et celle de l'accès à la pratique sportive pour toutes. Il convient, selon elle, d'initier une véritable campagne de promotion du sport féminin, de favoriser la prise de responsabilité par les femmes au sein du mouvement sportif. En effet sportifs et sportives devraient jouir du même statut au plus haut niveau, ce qui suppose les mêmes avantages et la même reconnaissance ainsi que la mise en œuvre d'une politique d'intégration du genre à destination du sport de haut niveau. Il lui demande donc quelles sont les réponses que le Gouvernement compte apporter à ces préoccupations.

Texte de la réponse

Le sport favorise la rencontre, l'émancipation et l'inclusion sociale. Il constitue un outil de socialisation de premier plan. Or, le constat montre qu'aujourd'hui encore, les femmes n'ont pas toute leur place dans le sport. Le développement des pratiques sportives féminines et la mixité des institutions sportives font partie des priorités du ministère. Le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative s'est pleinement engagé dans les travaux du Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (CIDFE), dont la feuille de route a été actée le 30 novembre 2012. L'ensemble des acteurs du sport doit à présent s'inscrire dans cette dynamique collective et contribuer à poursuivre six objectifs bien définis : - féminiser les instances dirigeantes des fédérations sportives agréées et de leurs associations affiliées ; - développer la pratique sportive des femmes en corrigeant les inégalités d'accès, notamment dans les quartiers urbains sensibles ; - féminiser l'encadrement technique (bénévole et professionnel) des activités physiques et sportives ; - promouvoir et accroître la réussite des femmes dans le sport de haut niveau ; - lutter contre les discriminations et toute autre forme de violences faites aux femmes dans le cadre du champ sportif ; - promouvoir la diffusion des épreuves sportives féminines dans les programmes télévisés. Pour la réalisation de ces six objectifs, le ministère chargé des sports demande aux présidents des fédérations sportives de présenter un plan de féminisation dans le cadre des conventions d'objectifs 2014-2017 qui seront conclues entre le ministère et chacune des fédérations. Ces plans de féminisation devront être déclinés par échelon territorial, et concerner l'ensemble des acteurs, les pratiquants comme les encadrants et les dirigeants. Tout au long de l'olympiade, un dispositif d'accompagnement des fédérations sera animé par la direction des sports en lien avec le pôle ressources national « sport éducation mixités et citoyenneté » et l'INSEP. Il s'appuiera sur la diffusion des données d'observation de la féminisation du sport. Le conseil national du sport comprendra une formation restreinte éthique et valeurs du sport qui aura notamment pour objectif de lutter contre toute discrimination femmes/hommes.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE23783

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23783
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 juin 2013
Question publiée au JO le : 9 avril 2013, page 3753
Réponse publiée au JO le : 13 août 2013, page 8809